

**Journal n°3 – 2020-21****ÉDITO du Secrétaire Académique****Régis DEVALLE****Le SNUEP-FSU : un syndicat engagé, combatif et déterminé,  
pour tous et toutes, LP, SEP, SEGPA et EREA****FORMER UNE COMMUNAUTÉ DE CITOYEN-NES LIBRES,  
EGAUX ET FRATERNEL-LLES**

Cher-e collègue,

Les événements dramatiques qu'a vécus le pays ont créé une émotion immense et soulevé de nombreuses questions. Un homme a été exécuté pour avoir exercé sa mission de professeur d'histoire – géographie – éducation civique, celle-là même qui est au cœur de la promesse républicaine d'émancipation par le savoir. Des attentats terroristes ont suivi, en particulier à Nice, ciblant des catholiques. La volonté du terrorisme islamiste est de fracturer la société française, enjeu majeur pour qui veut détruire toute possibilité de vivre ensemble dans une communauté nationale respectueuse des différences. Dans cette situation, le syndicalisme a une responsabilité particulière, celle de garder le cap, la fermeté et l'assurance sur ses principes, la lucidité sur les réalités, les idées claires sur les objectifs. La situation nous rappelle en tous cas que nos missions en tant qu'agent-es publics sont intimement liées à un projet politique et qu'une Fonction publique confortée et reconnue dans ses missions est une des réponses les plus importantes à l'offensive obscurantiste.

Ne pas se laisser diviser n'est pas refuser les débats. Mais force est de constater que certain-es cherchent à cliver, à accuser injustement les uns de complaisance ou les autres de déni. La FSU a toujours porté haut le principe de laïcité dans le cadre d'une République sociale qui fasse sa place à toutes et tous, par-delà les croyances, les origines et les identités. Ce n'est pas une mince affaire et ce chemin est certes semé d'embûches, mais il est celui que les personnels de la Fonction publique portent à bout de bras, sans nier les difficultés, mais avec la conviction intacte que l'objectif est bien de redonner de la vigueur aux idéaux de la République sociale et laïque.

**Régis DEVALLE**Secrétaire Académique SNUEP-FSU REIMS  
Coordinateur SNUEP-FSU GRAND-EST

## GRENELLE DE L'EDUCATION : LE PIÈGE

Le gel du point d'indice depuis 2010, allié aux augmentations des prélèvements ont provoqué une forte dévalorisation de nos salaires. Depuis l'an 2000, un PLP a perdu l'équivalent de deux mois de salaires par an. En 1980 le salaire moyen d'un enseignant était de 2 fois le smic contre 1.25 de nos jours.

Parallèlement à cette paupérisation, le niveau exigé pour accéder au concours a été relevé passant de la licence (bac+3) au master (bac +5). Conjointement, le nombre de poste a drastiquement été réduit et le recours aux contractuels a flambé. Les différentes politiques éducatives montrent leur vrai visage, celui d'un choix à l'américaine : l'école publique pour les pauvres et l'école privée pour les nantis.

Dans ce « Grenelle de l'éducation » quelle revalorisation est prévue pour les enseignants du second degré ?

Les annonces de Blanquer ont été réduites au fil de ses interventions médiatiques. La montagne accouchant d'une souris.

Sans aucune concertation avec les organisations syndicales le ministre annonce une « prime d'attractivité » ciblant les débuts de carrière. Il est vrai qu'à bac+5, un salaire à peine plus élevé que le smic n'est pas très attirant ! Mais cette prime ne touche que 30 % des collègues et laisse sur la touche 70 % des enseignants. Dans sa grande bonté, notre ministre n'entend pas distribuer une telle manne sans compensation. Ainsi toutes les formations devront se dérouler durant les vacances et une réflexion sur le temps de travail doit être engagée.

En réalité le but néolibéral visé est une redéfinition complète de la fonction d'enseignant : rallongement du temps de travail, individualisation des carrières et des rémunérations, obligation de bivalence. Antienne mille fois entendu : flexibilité et adaptabilité.

La nove langue est toujours d'actualité, Quelques soient les déclarations de Blanquer sur la nécessaire revalorisation des enseignants, force est de constater que les actes sont en opposition à ses beaux discours. Il dévalorise le métier, il déprofessionnalise, il prescrit, il transforme les enseignants sous formés (voir la réforme de la formation des maîtres) en simples exécutants. Son souhait le plus cher : avoir des répétiteurs obéissants en lieu et place d'enseignants formant des citoyens éclairés.



## FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS : VIVES INQUIETUDES DE LA FSU

La FSU a dû quitter le GT sur la formation initiale des enseignant-es. En effet elle dénonce les problèmes de fond et de méthode. Les documents ne répondent pas aux attentes et présentent, par plusieurs aspects, une dégradation importante des conditions de formation et d'entrée dans le métier.

Alors qu'il est question de former l'enseignant du XXI<sup>e</sup> siècle, la note de service "alternance MEEF" entérine l'utilisation des étudiant-es comme moyens d'enseignement en responsabilité. Sans formation et avant concours, ils seront placés en situation de grande précarité et devront assurer, seuls, la responsabilité de classe. Cette vision de la formation n'est pas à la hauteur de l'enjeu. La rémunération de 660 euros net pour ces étudiants contractuels, la prime de 600 euros pour les tuteurs qui auront en charge de les accompagner sont indignes et témoignent d'un mépris de l'employeur pour ses personnels.

La version actuelle des projets sur la formation initiale des stagiaires marque une dégradation supplémentaire de l'entrée dans le métier. En effet, ils prévoient, pour l'année de stage, d'affecter à temps plein des lauréat-es des concours sans formation suffisante, y compris ceux qui n'auront aucune expérience de classe, contrairement à ce qui avait d'abord été affirmé dans les versions précédentes du texte. Pour elles et eux, le Ministère n'envisage qu'un crédit de 10 à 20 jours de formation, défini localement par une commission académique.

Pour les autres lauréat-es, titulaires d'un master autre que le MEEF, dispensés de master ou en reconversion, le Ministère prévoit une alternance à mi-temps de classe avec une formation essentiellement "transversale".

La FSU dénonce des projets qui n'amélioreront ni la qualité de la formation, ni l'attractivité des métiers. Un réel dialogue doit s'instaurer : les organisations syndicales doivent être entendues dans leurs propositions, formulées à partir de leur réelle connaissance du terrain, de la formation et des métiers de l'éducation.

Plus que jamais, la formation initiale des enseignant-es est un enjeu fondamental pour l'école de demain. Le Ministère ne peut la sacrifier !

### La vie rêvée des jeunes profs



Je choisis me  
JE VOTE

ENGAGÉ-ES  
QUOTIDIEN

## CONGRES ACADÉMIQUE 11/12 janvier 2021

Comme tous les trois ans, se tiendra du 22 au 26 mars 2021 le congrès national du SNUEP-FSU à Dijon. Afin de préparer ce congrès national, les académies ont obligation de réunir les adhérents dans le courant du mois de janvier. Pour notre académie, le congrès académique se tiendra les 11 et 12 janvier prochain à REIMS (convocation envoyée par mail à tous les adhérents en règle de cotisation et ... téléchargeable sur <https://reims.snupe.fr> onglet Congrès

Ce congrès académique est essentiel pour la vie de notre section :

- Nous allons désigner les représentants de notre académie au congrès national, pour qu'ils/elles portent votre voix.
- Nous aurons à élire les membres du nouveau bureau académique.
- Nous aurons également à étudier et amender les quatre thèmes proposés à l'étude par le secrétariat national. Ces textes vous parviendront début janvier et chacun pourra y apporter ses remarques au cours de notre congrès académique.
- Enfin, ce sera un moment de convivialité où tous nous nous retrouverons pour échanger et discuter. Nous vous attendons nombreux et nombreuses au Congrès Académique, réunion essentielle pour la vie de notre section.

## CONCOURS 2021

### La baisse du nombre de postes aux concours enseignants risque de "décourager les candidats"

- Le nombre de postes offerts aux concours enseignants 2021 connaît une baisse importante dans le 1er degré et une diminution plus légère dans le 2nd degré.
- Le MENJS "ne prend ni en compte le nécessaire allègement des classes, ni l'augmentation globale du nombre d'élèves, ni la résorption de la précarité en offrant des possibilités de titularisation aux contractuels.
- Pour les PLP en 2021 1325 postes sont proposés soit 15 de moins qu'en 2020.
- Mais en 2019 ce sont 1435 postes qui étaient ouverts.
- On mesure l'effet de la réforme du lycée professionnel.
- En organisant les secondes par famille de métier par exemple on remplit davantage les classes.
- En prenant des heures sur les disciplines pour les mettre en binôme on allège aussi la gestion des postes.
- Toutes les réformes de JM Blanquer visent à des économies de postes liées aux nouvelles règles pédagogiques.
- Ce nouveau grignotage interroge par rapport aux annonces et à la réalité de l'Ecole.
- Comment seront remplis les 2000 postes supplémentaires annoncés ?
- Comment faire face à la hausse des effectifs avec des recrutements en baisse ?
- Au total, 23 216 postes sont offerts aux différents concours externes publics, contre 24 190 l'an dernier.
- Les conditions de travail des enseignants et d'étude des élèves ne seront pas améliorées encore cette année".
- Nous estimons que "la pandémie a montré la nécessité de recruter plus d'enseignants de façon pérenne", "il est à craindre que ces annonces de réduction de postes ne découragent à nouveau des candidats à concourir".
- Nous voulons l'augmentation du nombre de postes et un plan pluriannuel de recrutement.

**Notre métier, leur avenir**

Un syndicat pour faire corps !

# Covid : «Plus ça s'assouplit à l'école, plus ça se durcit à l'extérieur !»

Les représentants syndicaux de la FSU et de FO s'inquiètent des conditions de travail des élèves et des enseignants et se demandent si le virus s'arrête aux portes des établissements scolaires...

**A** lors que le confinement a mis en évidence une fracture numérique et a eu des conséquences très négatives pour les élèves qui avaient déjà des fragilités, la rentrée de septembre s'est déroulée dans de très mauvaises conditions. C'est ce qui ressort d'une conférence de presse des représentants syndicaux de la FSU et de FO ce mercredi 14 octobre.

«On nous fournit des masques avec des produits toxiques», souligne Sébastien Cailliès. «Macron s'est étouffé avec. Mais nous, il faut qu'on le supporte !» Par ailleurs, les masques en tissu ne sont pas jugés suffisamment protecteurs face à un public sans masque, comme c'est le cas dans le premier degré (écoles maternelles et élémentaires). «Et qui lave les masques à l'internat ?», s'interroge Dominique Defever. «Des élèves portent le même masque tous les jours...» «On a toujours l'impression, depuis le confinement, que ça navigue à vue, que rien n'est anticipé», regrette Pascale Mignon. «Les vacances d'été auraient pourtant dû permettre de réfléchir.»

## Pas de rassemblement de plus de 30 personnes dans les salles des fêtes mais des classes à 35 élèves

Mais le protocole sanitaire n'arrête pas de changer : «A un moment, il suffisait d'un cas de covid pour fermer une classe. Maintenant, il faut trois cas parmi les élèves, car les adultes ne sont pas considérés comme des cas contacts. Ça change du jour au lendemain...», relève Sébastien Cailliès. «A un moment, l'Inspection académique refusait qu'on mette 16 élèves dans une salle de 100 mètres carrés. Aujourd'hui, on s'assoit sur la règle des 15 élèves par classe. Il y a des classes à 34, 35 ou 36 élèves. La distance physique n'est plus un critère.» Mais pourquoi autorise-t-on des classes aussi nombreuses alors qu'on interdit désormais les réunions de plus de 30 personnes dans les salles des fêtes ? Pourquoi faut-il tenir ses distances et porter un masque dans la rue alors qu'à la cantine on mange les uns sur les autres ? Telles sont les questions que les enseignants se posent aujourd'hui. «Plus ça

s'assouplit dans le scolaire, plus ça se durcit à l'extérieur», résume Dominique Defever. «C'est à croire que le virus s'arrête aux portes des établissements scolaires...»

## «Ce qui préoccupait notre ministre durant cette période, c'étaient les décolletés des demoiselles et la taille de leurs jupes !»

Reste que «faire 5, 6 ou 7 heures de cours avec un masque sur le nez, dans des salles bondées avec la chaleur qu'il y a eu en septembre, ce n'est pas facile», souligne Alexandre Bally. «Des profs et des élèves ont fait des malaises. Il y a des allergies, des problèmes respiratoires liés aux masques, du stress...» Et «ce qui préoccupait notre ministre durant cette période, c'étaient les décolletés des demoiselles et la taille de leurs jupes !», s'insurge-t-il. «C'était bien décalé par rapport à la situation qui nous préoccupe», soupire Pascale Mignon qui aurait rêvé que le gouvernement mette enfin les moyens pour dédoubler un maximum de classes. Au lieu de ça, Jean-Michel

Blanquer a évoqué une prime de 150 euros par an pour acheter du matériel informatique. «Il va nous falloir trois ou quatre ans pour acheter l'ordinateur que la Région a offert aux élèves», ironise Sébastien Cailliès. Tandis que ses collègues soulignent que si les enseignants avaient dû utiliser le matériel de leur employeur pendant le confinement, il ne se serait pas passé grand chose à distance. Ils ajoutent qu'il y a parfois eu des problèmes de connexion ou d'accès à l'ordinateur familial...

## «Plus que les salaires, ce sont les conditions de travail qui nous préoccupent»

«On est sur le terrain, mais on n'est pas entendus», se plaint Pascale Mignon. «On voit des gamins en difficulté et on ne peut rien faire parce qu'il n'y a pas de

moyens». Si quelques efforts sont faits dans le primaire, «dans le secondaire on supprime toujours des postes». Rappelant que le point d'indice est gelé depuis 10 ans, les syndicats d'enseignants ont également des revendications à propos des salaires. Mais «plus que les salaires, ce sont les conditions de travail qui nous préoccupent», souligne Pascale Mignon. Et selon elle, ce n'est pas pour rien s'il y a de moins en moins de volontaires pour devenir enseignants et si beaucoup de «néo-titulaires» abandonnent le métier au bout de quelques années. Bref, le ras-le-bol est profond chez les enseignants. Mais la crise sanitaire représente «une vraie difficulté pour le mouvement social», constate Alexandre Bally. «C'est difficile de mobiliser. Ça fait partie des dégâts collatéraux...»

## Pas envie d'être filmé

Alexandre Bally s'inquiète de «la possibilité que les enseignants soient filmés». Outre que cela permettrait selon lui de supprimer encore des postes, ces cours en ligne posent de multiples questions concernant le droit à l'image, le droit d'auteur, le rapport entre enseignant et enseigné...

L'AFFRANCHI 16/10/2020

Je choisis mes él  
JE VOTE F



ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN

# Mobilisation pour éviter l'expulsion d'un lycéen

Elève en deuxième année de CAP d'électricien au lycée professionnel Eugène-Decomble, à Chaumont, Benjamin NGalle est menacé d'expulsion. Sa demande de régularisation a été refusée. Devant cette décision jugée incompréhensible, ses proches se mobilisent.

« **O**n ne comprend pas », affirme Dominique Defever, professeur en métiers de l'électricité au lycée Decomble de Chaumont. En tant que professeur principal, il suit le dossier de l'un de ses élèves étrangers, Benjamin NGalle. Il y a tout juste un mois, la demande de régularisation de ce jeune homme, âgé de 22 ans, a été rejetée. Normalement, il devrait, très prochainement, être expulsé et renvoyé vers son pays d'origine : la République centrafricaine.

C'est là que ses proches et son professeur principal ne sont pas d'accord. Arrivé seul en France en novembre 2017 et présent à Chaumont depuis juillet 2018, son parcours est des plus exemplaires. Il suit un CAP d'électricité et s'investit dans tout ce qu'il fait. Son parcours scolaire est sans



Benjamin NGalle est scolarisé au lycée Decomble, à Chaumont.

tache : apprécié dans son travail, délégué de classe, sportif... L'entreprise avec laquelle il a fait un stage l'an dernier est si satisfaite de lui qu'elle compte bien le reprendre. Normalement, il doit commencer le 23 novembre. « *On ne comprend pas pourquoi une telle décision a été prise par les services de la préfecture* », explique Dominique Defever, « *surtout que ses examens scolaires sont à la fin de l'année,*

*en juin.* » L'incompréhension est encore plus grande quand on sait d'où vient Benjamin. A Bangui, en Centrafrique, la situation est complètement instable. Les habitants sont tués uniquement parce qu'ils sont chrétiens ou musulmans. « *Il risque sa vie dans ce pays!* », tonne son professeur principal. Ce dernier ne veut pas en rester là et est prêt à rencontrer Joseph Zimet, le nouveau préfet, pour lui présenter la

situation et le faire changer d'avis. En effet, c'est le préfet précédent, Elodie Degiovanni, qui a pris la décision en septembre, juste avant de quitter la Haute-Marne. « *On va faire le nécessaire!* », insiste-t-il. Le but est que Benjamin NGalle obtienne un titre de séjour, au moins pour étudier.

Pour le moment, une pétition circule afin de demander un réexamen du dossier. Elle a déjà recueilli une cinquantaine de signatures. Ses proches espèrent mobiliser un maximum de personnes, y compris des gens qui l'ont connu à travers des associations, pour aider Benjamin NGalle. « *Il y a urgence!* », conclut Dominique Defever.

Laura Spaeter  
l.spaeter@jhm.fr

La pétition est consultable à l'adresse suivante : [change.org/pourquebenjaminresteenfrance](http://change.org/pourquebenjaminresteenfrance)

JHM 19/10/2020





**LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
PUBLIC**

## BULLETIN D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2020-2021

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2021

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique  
ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS  
Courriel : [snep.national@wanadoo.fr](mailto:snep.national@wanadoo.fr)  
Site : [www.snep.fr](http://www.snep.fr) - Téléphone : 01.45.65.02.56



En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,  
1<sup>ère</sup> fédération de l'Éducation nationale.

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin: cela facilite le travail des militants-es.

Ancien-ne adhérent-e Oui  Non  N° : ..... Non   
M.  Mme  Date de naissance : ...../...../.....  
NOM : .....  
Nom de naissance : .....  
Prénom : .....  
Adresse complète : .....  
.....  
.....  
Tél. fixe : ..... Portable : .....  
E-mail : .....

Discipline précise : .....  
Code (si connu) : .....  
**AFFECTATION :**  
LP  SEP  SEGPA  EREA   
Collège  Lycée  Supérieur  FC   
Nom de l'établissement : .....  
RNE (facultatif) : .....  
Ville : .....  
Si TZR, Étab d'exercice : .....  
Rattachement administratif : .....

**ACADÉMIE (au 01/09/2020) :** .....

**SITUATION ADMINISTRATIVE**  
PLP  CPE  AED   
Titulaire  Stagiaire   
Classe normale  Hors classe  Classe exceptionnelle   
Échelon au 01/09/20 : ..... Depuis le : ...../...../.....  
Contractuelle  CDD  CDI   
Retraité-e  en congé  sans emploi  **Emploi**  
**particulier:** (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR,  
congés divers) : .....

**Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crédit d'impôts égal à 66 % de votre cotisation. \***  
\*sauf déclaration aux frais réels où 100 % de la cotisation est comptabilisée dans les frais professionnels.

Journal FSU (« POUR ») : Numérique  Papier

**RÈGLEMENT DE LA COTISATION**  
Temps partiel : ..... % Montant ..... €  
Mode de paiement : Prélèvement en 3x  6x   
**Paiement en ligne en 1x ou 3x sur le site**   
Chèque-s : 1x  2x  3x   
Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.

**Autorisation CNIL :** Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.  
J'ai autorisé à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Date : ..... / ..... / .....  
Signature : .....

## DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE RENOUVELABLE DE COTISATION

Je choisis en 2020-2021 le prélèvement automatique de ma cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes à la même date et je serai averti-e de son renouvellement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai alors apporter les corrections nécessaires à ma situation (indice, date de promotion, qualité de travail, etc.), choisir un autre mode de paiement ou décider de ne pas réadhérer.

Je soussigné-e ..... autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever :

en 3 fois la somme de ..... € soit pour chaque prélèvement ..... €

le 3 des mois suivants : novembre 2020, janvier 2021, mars 2021

en 6 fois la somme de ..... € soit pour chaque prélèvement ..... €

le 3 des mois suivants : novembre 2020, décembre 2020, janvier 2021, février 2021, mars 2021, avril 2021

## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNUEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

NOM, PRÉNOM(S) ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER   
**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL**  
**38 RUE EUGÈNE OUDINÉ 75013 PARIS**

IBAN / .....  
BIC (Bank Identification Code) / .....

Paiement:  récurrent/répétitif  
À : ..... Le : .....  
Signature : .....

**Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements.**  
Paiement récurrent ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements

N'oubliez pas de joindre un RIB comportant les informations BIC-IBAN

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,  
1<sup>ère</sup> fédération de l'Éducation nationale.

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2021

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE – ADHÉSION

Temps partiel: au prorata de la quotité de traitement

Catégorie \ Échelon		1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	<b>Classe normale</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	99 2,80	138 3,91	141 4,00	144 4,08	150 4,25	156 4,42	165 4,68	177 5,02	186 5,27	198 5,61	210 5,95
	<b>Hors classe</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	189 5,36	198 5,61	213 6,04	228 6,46	243 6,89	255 7,23					
	<b>Classe exceptionnelle</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	222 6,29	234 6,63	246 6,97	264 7,48		282 7,99	294 8,33	309 8,76			
La Réunion en €	<b>Classe normale</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	129 3,66	180 5,10	183 5,19	189 5,36	195 5,53	201 5,70	213 6,04	228 6,46	243 6,89	258 7,31	276 7,82
	<b>Hors classe</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	243 6,89	255 7,23	276 7,82	294 8,33	315 8,93	333 9,44					
	<b>Classe exceptionnelle</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	288 8,16	303 8,59	318 9,01	342 9,69		366 10,37	381 10,80	399 11,31			
Nouvelle- Calédonie et Polynésie française en CFP	<b>Classe normale</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	15357 435,12	21480 608,60	21675 614,13	22308 632,06	22941 650,00	23886 676,77	25251 715,45	27003 765,09	28758 814,81	30444 862,58	32586 923,27
	<b>Hors classe</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	28644 811,58	30145 854,11	32472 920,04	34799 985,97	37126 1051,90	39348 1114,86					
	<b>Classe exceptionnelle</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	33855 959,23	35802 1014,39	37749 1069,56	40479 1146,91		431467 1231,57	45171 1279,85	47460 1344,70			
Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane en €	<b>Classe normale</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	114 3,23	162 4,59	165 4,68	168 4,76	174 4,93	183 5,19	192 5,44	207 5,87	219 6,21	231 6,55	249 7,06
	<b>Hors classe</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	219 6,21	231 6,55	249 7,06	267 7,57	282 7,99	300 8,50					
	<b>Classe exceptionnelle</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	258 7,31	273 7,74	288 8,16	306 8,67		330 9,35	342 9,69	360 10,2			

AUTRES COTISATIONS :

- Stagiaire** : 1<sup>er</sup> échelon classe normale  Assistant-e d'éducation : 36 €  Sans traitement : 27 €  
 Non-titulaire : 93 €  Non-titulaire Réunion : 111 €  Non-titulaire Nlle Calédonie : 13310 CFP  Non-titulaire Guyane : 85 €

Retraité-es\* - PLP et CPE

- Métropole-Guadeloupe- Guyane- Martinique- Mayotte  PLP1 : 87 €  CN : 96 €  HC : 108 €  CEx : 114 €  
 la Réunion  PLP1 : 117 €  CN : 129 €  HC : 144 €  CEx : 152 €  
 Nouvelle-Calédonie - Polynésie française  PLP1 : 10383 CFP  CN : 11457 CFP  HC : 12888 CFP  CEx : 13605 CFP

\* Pour les retraités, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique)

CONTACTS ACADÉMIQUES

Retrouver les mails et numéros de téléphone sur [www.snuep.fr](http://www.snuep.fr)

**Aix-Marseille**

Bruno BOURGINE  
SNUEP-FSU  
12 place du Gal de  
Gaulle 13001 Marseille

**Amiens**

Annabelle HUMBERT  
180 rue Pasteur  
02300 Chauny

**Besançon**

Virginie BOUVOT  
Adrien GARDE  
Maison des Syndicats  
SNUEP-FSU  
4B rue Léonard de Vinci  
25000 Besançon

**Bordeaux**

P. BOUSQUET  
G. JOUSSEAUME  
N. LAKHSASSI  
SNUEP-FSU  
26 rue Paul Mamert  
33800 Bordeaux

**Caen**

Benoit LECARDONNEL  
3<sup>e</sup> étage, 10 rue Tancrède  
50200 Coutances

**Clermont-Ferrand**

Ugo TREVISIOL  
SNUEP-FSU  
Maison du peuple  
29 rue Gabriel Péri  
63000 Clermont-Ferrand

**Corse**

Sandrine TOULOUSE  
SNUEP-FSU Corse  
Maison des syndicats  
SNUEP-FSU

**Créteil**

Sabrina. HASSANI  
Jean-Philippe COURNET  
SNUEP-FSU

11/13 rue des Archives  
94000 Créteil

**Dion**

Anne ROUZIER  
Philippe DUCHATEL  
2 rue du Parc  
21000 Châlon-sur-Saône

**Grenoble**

B. GUILLAUD-ROLLIN  
P. MICHELON  
SNUEP-FSU

Bourse du travail  
32 av. de l'Europe  
38030 Grenoble cedex 02

**Guyane**

Sonia NEMORIN  
Marina VOYER-COUPRA  
SNUEP-FSU, BP 847  
97339 Cayenne Cedex

**La Réunion**

Charles LOPIN  
Résidence les Longanis  
Bat C, Apt 4  
7 Bd Mahatma Gandhi  
97490 Ste Clotilde

**Lille**

Jacques ALEMANY  
SNUEP-FSU  
209 rue Nationale  
59000 Lille

**Limoges**

SNUEP-FSU  
24 bis rue de Nexon  
87000 Limoges

**Lyon**

Séverine BRELOT  
SNUEP-FSU  
Bourse du travail  
salle 44,  
place Guichard  
69003 Lyon

**Martinique**

Danielle AVERLANT  
Christophe THEGAT  
SNUEP-FSU  
41 avenue des Caneficiers  
97200 Fort de France

**Mayotte**

Omar ATTOUMI AMBRIRIKI  
Marine BOULAKHRAS  
SNUEP-FSU  
BP 57  
97620 Chirongui

**Montpellier**

Pascal MILLET  
SNUEP-FSU  
Enclos des Lys, bat B  
585 rue d'Aiguolongue  
34090 Montpellier

**Nancy-Metz**

Philippe DINEE  
SNUEP-FSU 54  
51 rue de Metz  
54000 Nancy

**Nantes**

Cécile CHENÉ  
SNUEP-FSU,  
Bourse du Travail  
14 Place Imbach  
49100 Angers

**Nice**

André RUGGIERO  
SNUEP-FSU  
Bourse du Travail  
13 avenue Amiral Collet  
83000 Toulon

**Nouvelle-Calédonie**

Auréa VANHALLE  
BP 58  
98845 NOUMEA CEDEX

**Orléans-Tours**

Marylène BEAU  
Patrick BERNARD  
Stéphane LEROY  
Christophe MAYAM

**Paris**

Eric CAVATERRA  
SNUEP-FSU Paris  
38 rue Eugène Oudiné  
75013 Paris

**Poitiers**

Céline THIBAUDAULT  
SNUEP-FSU  
Av. du Parc d'Artillerie  
86000 Poitiers

**Polynésie Française**

Emmanuel CANERI  
SNUEP-FSU, BP 585,  
98713 Papeete  
snupeppf1@gmail.com

**Reims**

Régis DEVALLE  
18 rue de Vitry  
51250 Sermaize-les-Bains

**Rennes**

Ronan OILLIC  
Agnès PRUDENZANO

**Rouen**

Jérôme DUBOIS  
Muriel BILLAUX  
SNUEP-FSU  
4 rue Louis Poterat  
76100 Rouen

**Strasbourg**

SNUEP-FSU  
4 rue de Lausanne  
67000 Strasbourg

**Toulouse**

Agnes BERNADOU  
Estelle CARRIER  
FSU 31 – SNUEP-FSU  
52 rue Jacques Babinet  
31100 Toulouse

**Versailles**

Rafika BETTAYEB  
Olivier GUYON  
SNUEP-FSU Versailles  
38 rue Eugène Oudiné  
75013 Paris